



Bruxelles, le 17.2.2014
COM(2014) 70 final

ANNEX 2

ANNEXE

DÉCLARATION CONJOINTE

à la

proposition de décision du Conseil

**relative à la signature, au nom de l'Union, de l'accord de partenariat et de coopération
entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de
Singapour, d'autre part**

ANNEXE II

DÉCLARATION CONJOINTE

En référence à l'article 26 de l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, les deux parties se déclarent fermement résolues à ce que la nouvelle norme mondiale pour l'échange automatique d'informations telle qu'adoptée par l'OCDE soit mise en œuvre par la conclusion d'accords bilatéraux à la demande de l'une ou l'autre partie.

**PAR L'UNION EUROPÉENNE ET SES
ÉTATS MEMBRES**

PAR LA RÉPUBLIQUE DE SINGAPOUR

....., le 2014